



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon
CONTRAT – Légumes
Du 01 janvier au 31 décembre 2022

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Nom : ALLAIN DUFEIX	Nom :
Prénom : SANDRINE	Prénom :
Représentants de : La Maraîch' âne	Téléphone :
Adresse : 1 La randelle	
Code postal/ville : 56220 CADEN	
Courriel : lamaraichane@orange.fr	

Le producteur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AMAP du Pays de Redon et confirme son engagement au titre de ce contrat envers le producteur. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production.

1. L'adhérent qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon.

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une demande de résiliation peut être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Information producteur

Je m'engage à fournir des paniers de légumes frais, de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Le contenu du panier sera déterminé en fonction de la quantité et la diversité des légumes disponibles Deux types de paniers à 10 ou 15 € sont proposés.

En cas de problème de disponibilité, le producteur pourra s'approvisionner auprès d'un producteur identifié et reconnu par l'AMAP du Pays de Redon
 La distribution sera assurée par le producteur ou ceux de l'Espace Test à Cranhoët (Théhillac), aidé d'un adhérent de l'AMAP

4. Distribution

Les distributions ont lieu le vendredi de 18h00 à 19h00 au local situé 6 rue de la Maillardais. Pour le produit concerné par ce contrat, les dates de distribution seront les suivantes :

Tous les vendredis sauf 27 mai, 15 juillet, 11 novembre, et 30 décembre soit 48 distributions

5. Règlement

	Nombre	Prix à l'unité	Quantité par distribution X prix à l'unité
Panier à 10€		X 10 €	
Panier à 15 €		X 15 €	
Total/semaine			
Nombre de semaines			48
Total dû			

L'adhérent règlera la totalité de la somme due en 10 chèques pour l'année au nom du producteur au moment de la signature du contrat signé.

Les chèques seront encaissés en début de mois jusqu'en Octobre.

Les chèques et le contrat seront confiés au référent producteur mentionné en bas de page.

Les chèques seront remplis à l'ordre de **DUFEIX ALLAIN SANDRINE**.

Nombre de chèques	Montant total (= à la dernière ligne du tableau ci-dessus)

LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
Fait à : Le :/...../.....	Fait à : Le :/...../.....
Signature :	Signature :

Référent contrat : RAULT Philippe – email : rault.afp@wanadoo.fr

6. Possibilité de commande supplémentaire en direct. Envoyez vos coordonnées à lamaraichane@orange.fr pour connaître les légumes disponibles